



AVIS D'APPEL D'OFFRE

Projet : Partenariat Régional sur l'Eau et l'Environnement en Afrique Centrale et Occidentale (PREE)

Titre : Appui à l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action national GIRE de la Guinée assorti d'un plan d'investissement (DR02714.24)

PHASE I : ELABORATION DU PLAN D'ACTION NATIONAL GIRE ASSORTI D'UN PLAN D'INVESTISSEMENT

Date de Publication : 01 Février
Date de Clôture : 02 Mars 2021

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La planète compte seulement 3 % d'eau douce qui doivent satisfaire les besoins de 7 milliards d'habitants. Des usages extrêmement variés, tels que l'hydroélectricité, la pêche, l'irrigation, la production d'eau potable sont soumis à des vulnérabilités nouvelles comme le changement climatique. Ces enjeux environnementaux viennent se rajouter à des enjeux sociaux tels que l'accès à l'eau dans les pays en développement qui se posent de façon cruciale depuis plus de 30 ans¹.

Il apparaît alors que seule une nouvelle forme de gestion de cette ressource est susceptible de garantir la durabilité entre l'offre et la demande ou entre les ressources disponibles et les besoins. Dans cette perspective, il a été retenu après de nombreuses rencontres internationales et régionale (Rio 1992 ; Johannesburg 2002 ; Ouagadougou 2002), de réformer la gestion de l'eau à travers l'application des principes de Dublin. Suite à ces recommandations, tous les Etats se sont engagés à élaborer et mettre en œuvre des plans d'action nationaux GIRE.

La mise en œuvre d'une approche intégrée de la gestion des ressources en eau constitue un levier important pour relever les défis liés à l'atteinte d'un équilibre entre l'utilisation de l'eau en tant que fondement de la subsistance d'une population en plein essor, et sa protection et sa conservation en vue de garantir la pérennité de ses fonctions et caractéristiques.

La Guinée contrairement à plusieurs pays de la sous région, dispose d'un potentiel hydraulique et hydrologique riche, donnant naissance à plusieurs grands bassins transfrontaliers (Niger, Sénégal, Gambie, Mano...), qui lui confère l'appellation « château d'eau de l'Afrique de l'Ouest ». En effet, le territoire national de la Guinée est drainé par 1165 cours d'eau codifiés formant 9 bassins nationaux (non partagés avec les pays voisins, dont celui du fleuve Konkouré) et 14 bassins fluviaux internationaux². Nonobstant l'abondance des ressources en eau, le pays à l'instar des autres de la région, fait face à plusieurs difficultés qui plombent la performance de son mode de gestion et particulièrement de la valorisation de ses ressources en eau dont notamment i) l'inégale répartition des précipitations et des écoulements dans le

¹ Cours en ligne Gestion et politique de l'eau_ Université de Genève

² Document de politique de l'eau_page6 sur 49

temps et dans l'espace ; ii) la faible connaissance des ressources en eau ; iii) l'insuffisante mobilisation des ressources potentielles et iv) la mauvaise gestion des ressources existantes.

Sachant bien que les besoins en eau ne font que s'accroître d'une part, et d'autre part, le gaspillage et la pollution compliquent encore davantage sa gestion dans un contexte de changement climatique de plus en plus exacerbant, les autorités Guinéennes se sont engagées durant ces dernières décennies, dans une réforme du secteur de l'eau afin d'encadrer l'utilisation et la gestion de la ressource dans une approche de gestion intégrée de la ressource en s'alignant sur les instruments régional et international en la matière .

Dans cette perspective, le pays disposant d'un Code de l'Eau datant de 1994, s'est doté en 2018, d'une Politique Nationale de l'Eau (PNE) avec l'appui technique et financier de l'UICN à travers le programme Partenariat pour la Gouvernance Environnementale en Afrique de l'Ouest (PAGE). La PNE vise ainsi à faire de l'eau à l'horizon 2040, un facteur déterminant du bien-être social, un vecteur de croissance économique inclusive et un levier de l'intégration sous régionale et de la coopération transfrontalière en matière d'eau. La mise en place des cadres d'action et des instruments d'opérationnalisation de la politique dont le Plan d'action national GIRE (PAGIRE) constitue un défi important pour le pays. Le PAGIRE se veut un outil de planification des actions prioritaires dont la mise en œuvre est indispensable pour le développement durable et la gestion coordonnée de l'eau, en vue de lutter contre la pauvreté, préserver l'environnement, améliorer la résilience des hommes et des écosystèmes, promouvoir le développement socio-économique et conserver l'environnement pour les générations futures.

Par ailleurs, dans la poursuite de son intervention dans la région pour assurer une gouvernance efficace des ressources en eau et de l'environnement, l'UICN a initié en collaboration avec ses partenaires en Afrique Centrale et Occidentale, le projet « Partenariat Régional sur l'Eau et l'Environnement en Afrique Centrale et Occidentale » (PREE). Financé par l'Agence Suédoise de Développement International (Asdi), le projet est construit essentiellement sur les acquis du PAGE afin de consolider, mettre à l'échelle et étendre les acquis des initiatives menées depuis plus d'une décennie dans le domaine de la gouvernance de l'environnement et de l'eau.

Le PREE est structuré autour des six résultats suivants :

1. un état de référence écosystémique, environnemental et socioéconomique est établi pour servir de base de connaissances et d'orientation de la planification, de la mise en œuvre et du suivi de la gestion intégrée des écosystèmes dans les sous bassins du Niger, du Lac Tchad et le Massif du Fouta Djallon ;
2. les cadres opérationnels et institutionnels ainsi que les instruments juridiques et réglementaires d'opérationnalisation de la gestion intégrée des ressources en eau, l'environnement et le changement climatique sont adoptés et appliqués par les pays et les organismes de bassin ;
3. des capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles des institutions régionales et organismes de bassins en matière de prévention et gestion des conflits et de GIRE sont renforcées ;
4. des cadres de participation, de dialogue et de prévention et gestion des conflits autour des ressources naturelles sont établis et renforcés au niveau des bassins et dans les stratégies nationales et régionales ;

5. des initiatives économiques et de restauration des services écosystémiques sont identifiées et soutenues pour sécuriser les moyens d'existence des communautés et accroître la résilience au changement climatique et désastres naturels ;
6. les résultats, expériences et leçons du projet sont efficacement suivis, documentés, communiqués en contribution aux stratégies nationales, régionales et internationales.

Ainsi pour la mise en œuvre des actions prioritaires du projet en Guinée, l'UICN en collaboration avec le Ministère en charge des ressources en eau à travers la Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) recrute, dans le cadre du résultat 2 mentionné ci-dessus, une expertise indépendante en vue de réaliser, l'élaboration et l'adoption du plan d'action national GIRE de la Guinée assorti d'un plan d'investissement.

II. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif de cette prestation est d'élaborer un (1) Plan national d'action GIRE assorti de plan d'investissement répondant aux standards, en vue d'orienter la planification des actions prioritaires dont la mise en œuvre est indispensable pour le développement durable et la gestion coordonnée de l'eau, en vue de lutter contre la pauvreté, préserver l'environnement, améliorer la résilience des hommes et des écosystèmes, promouvoir le développement socio-économique et conserver l'environnement pour les générations futures.

Plus spécifiquement, il s'agira de :

- actualiser l'étude diagnostique « état des lieux » réalisée dans le cadre de l'élaboration de la Politique Nationale de l'Eau(PNE) : i) des ressources en eau, ii) des usagers et les besoins ; iii) des cadres institutionnel, organisationnel et réglementaire de gestion de l'eau, iv) du suivi et la gestion des ressources en eau et v) identifier les principaux défis de la gestion des ressources en eau auxquels le pays fait face ;
- proposer et définir un cadre stratégique (stratégie et objectifs) national de gestion des ressources en eau pour orienter, encadrer et organiser les interventions de l'ensemble des acteurs du secteur de l'eau pour une meilleure cohérence et efficacité dans la gestion ,la protection et la préservation des ressources en eau au profit des acteurs du secteur de l'eau. Le cadre stratégique à définir doit tenir compte des problèmes identifiés et les politiques et stratégies sectorielles déjà existantes.
- élaborer et proposer un document de plan d'action national GIRE assorti d'un plan d'investissement, répondant aux standards en la matière. Ce document de planification opérationnelle de la politique nationale de l'eau, devra contenir des actions prioritaires identifiées et budgétisées et les principaux résultats, structurés autour des composantes clés et programmes majeurs mais aussi le mécanisme de mise en œuvre et de suivi-évaluation, ainsi qu'un chronogramme précis de mise en œuvre.

Le processus d'élaboration du PAGIRE sera placé sous la supervision d'un Comité interministériel, en s'appuyant sur une démarche participative inclusive permettant une concertation plus large avec l'ensemble des parties prenantes différenciées par le Genre, impliquées dans la gestion de l'eau. Cette démarche devra permettre une mobilisation plus large des acteurs autour des problèmes de gestion des ressources en eau et de catalyser les prises de décisions politiques par rapport aux questions de l'eau.

La Présidence du Comité Interministériel sera assurée par le Secrétaire Général du Ministère en charge des ressources en eau.

III. LIVRABLES ET RAPPORT ATTENDUS

Au terme de la mission il est attendu du consultant :

- une liste des documents et informations/ données nécessaires pour analyser la situation actuelle en termes de politiques et de cadres réglementaires en matière de l'eau ;
- une liste d'inventaire de toutes les parties prenantes nationales et autre à rencontrer pour la mise en œuvre de cette étude y compris les Partenaires techniques et Financiers ;
- un rapport de démarrage, soumis dans les 15 jours, suite à la signature du contrat. Ce rapport de démarrage va préciser, de façon plus concrète, la méthodologie/stratégie d'exécution de la mission, et proposer un format de présentation du rapport des livrables attendus de la mission ;
- un rapport d'état des lieux contenant l'analyse des informations et des données collectées et examinées sur la situation actuelle des ressources en eau, des usages et des besoins, des politiques, des cadres légaux et réglementaires de gestion de l'eau existants, les arrangements institutionnels, du suivi et la gestion de l'eau, etc. Ce rapport sera soumis 60 jours après le démarrage de l'étude et sera validé à l'occasion d'un atelier national organisé par le projet PREE en collaboration avec le Ministère en charge des ressources en eau à travers la DNH ;
- un document provisoire de plan d'action national GIRE avec un plan de mise en œuvre détaillant les budgets et un dispositif de suivi-évaluation, 45 jours après la validation du rapport d'état des lieux, qui sera validé à l'occasion d'un atelier national organisé par le projet PREE en collaboration avec le Ministère en charge des ressources en eau à travers la DNH ;
- un document consolidé définitif du plan d'action national GIRE intégrant les commentaires et suggestions des participants à l'atelier de validation devra être déposé en dix (10) copies sur support papier et sur support électronique, 10 jours après la réception desdits commentaires et suggestions.

IV. TACHES DU CONSULTANT

Le consultant aura pour tâches de :

- dresser une liste des documents stratégiques nationaux (politiques, plans, ...), et autres existants (juridiques et réglementaires) dans différents secteurs (énergie, eau, agriculture, terre, genre, Elevage, Pêches etc.) nécessaire à la réalisation de l'état des lieux précité ;
- faire un inventaire de toutes les parties prenantes nationales et autres à rencontrer pour la mise en œuvre de cette étude
- collecter des données auprès des acteurs de terrain, des institutions nationales et internationales, des projets et programmes ;

- réaliser des d'études thématiques « état des lieux » pour mieux cerner les problèmes et priorités de développement du secteur de l'eau ;
- déterminer les choix stratégiques (objectifs et stratégie identifiés), activités prioritaires et résultats attendus du PAGIRE ;
- proposer un système de suivi de la mise en œuvre du plan d'action national GIRE
- élaborer un document de plan d'action national GIRE avec un plan de mise en œuvre détaillant les budgets et ;
- mettre en place un dispositif de suivi-évaluation ;
- animer des ateliers et réunions de restitution des produits des grands jalons du processus de réalisation de l'étude.

V. DEMARCHE METHODOLOGIQUE ET DUREE DE L'ETUDE

Le consultant devra soumettre un chronogramme précis des prestations qui doivent être conforme à la méthodologie proposée. Les grandes lignes de cette méthodologie doivent comprendre les éléments suivants :

- élaboration du rapport de démarrage 15 jours après la réunion de lancement. Ce rapport devra comprendre :
 - une liste des documents stratégiques (politique nationaux et autres existants (juridiques et réglementaires) dans différents secteurs (énergie, eau, agriculture, terre, genre, Elevage, Pêches etc.) nécessaire à la réalisation de l'état des lieux précité ;
 - l'inventaire des parties prenantes et un calendrier provisoire des réunions avec elles ;
 - la méthodologie détaillée de l'étude ;
 - le plan général du document (pour toute amélioration).
- collecte/consultation de données et d'informations et entretiens auprès des parties prenantes. Le consultant doit réaliser des missions de terrain dans certaines régions du pays pour s'imprégner aussi bien de l'état de la ressource en eau et échanger avec les acteurs à la base ;
- établissement du rapport d'état des lieux contenant l'analyse des informations et des données collectées et examinées sur la situation actuelle des ressources en eau, des usages et des besoins, des politiques, des cadres légaux et réglementaires de gestion de l'eau existants, les arrangements institutionnels, du suivi et la gestion de l'eau, etc. Cette étape permettra d'identifier la situation et les objectifs GIRE ;
- choix de la stratégie (objectif et stratégie identifiés) du plan d'action national GIRE ;
- élaboration d'un document provisoire de plan d'action national GIRE avec un plan de mise en œuvre détaillant les budgets et un dispositif de suivi-évaluation,;
- élaboration d'un document consolidé définitif du plan d'action national GIRE intégrant les commentaires et suggestions des participants à l'atelier de validation.

Une réunion de cadrage avec le consultant interviendra sur la compréhension des TDR, la validation de la méthodologie, de la feuille de route de l'étude ;

La durée maximum d'exécution de l'étude est fixée à quatre-dix (90) jours à compter de la date de signature du contrat, y compris les délais de rédaction et de dépôt du rapport final.

VI. PROFIL DU CONSULTANT

La réalisation de cette étude sera faite par un consultant régional (à contracter par l'UICN en collaboration avec la DNH) pour une durée de 60 jours ouvrables et un bureau d'étude de droit guinéen, qui mobilisera pour l'occasion une équipe composée de trois consultants nationaux, pour une durée de 45 jours ouvrables. Ces consultants doivent avoir les qualifications et expériences suivantes :

1. Un(e) Expert(e) national(e) en gestion des ressources en eau, chargé de la coordination de l'équipe nationale

- avoir au moins 10 ans d'expérience dans les domaines de compétences tels que : la gestion des ressources en eau et ressources naturelles associées, l'analyse/formulation de politiques/stratégies et le développement de cadres juridico-institutionnels de préférence dans le secteur de l'eau et de l'environnement ;
- avoir un diplôme de niveau (Bac + 5 au moins) dans l'un des domaines ci-dessus énumérés ;
- avoir une bonne connaissance des enjeux et défis en matière de gestion intégrée des ressources en eau, de mobilisation des ressources en eau pour différents usages en Guinée et des défis de l'intégration de la gestion des ressources en eau dans les politiques publiques ;
- avoir une excellente connaissance des politiques, stratégies, cadres institutionnel et réglementaire de la Guinée et leur relation avec la gestion et la mobilisation des ressources en eau ;
- une bonne expérience en matière d'analyse des politiques publiques et de planification budgétaire en relation avec ces thématiques constituera un atout important ;
- avoir une capacité d'animation et de facilitation des réunions et une expérience en techniques et outils favorisant la participation et la communication ;
- avoir de grandes aptitudes orales et de rédaction en Français. Autonomie, bonne capacité de travail en équipe et sens relationnel aiguisé ;
- avoir une bonne expérience dans la gestion des équipes multidisciplinaires et de travail avec les services étatiques, les ONG et les communautés rurales ;

Les tâches spécifiques attendues de l'Expert national, sont entre autres :

- coordonner les activités de l'équipe d'experts nationaux ;
- contribuer à l'élaboration des différents rapports attendus de l'étude (démarrage, état des lieux , provisoire et final du PAGIRE);
- concevoir les éléments techniques d'élaboration du PAGIRE, dans son domaine de compétence.

2. Un(e) Expert(e) National(e) en Environnement et Changement Climatique

- un diplôme d'au moins Bac + 5, en Environnement, Développement durable ou en Economie du développement, Gestion des ressources naturelles ;
- justifier d'un minimum de 10 ans d'expérience de terrain sur les questions de politiques et stratégies liées à l'eau, l'environnement et au développement durable, au suivi-évaluation ou encore à la planification stratégique ;
- une bonne expérience en matière d'analyse des politiques publiques et de planification budgétaire en relation avec ces thématiques constituera un atout important ;
- une bonne expérience en matière de changement climatique ;
- une très bonne connaissance des enjeux environnementaux en Guinée et des défis de l'intégration de l'eau et l'environnement dans les politiques publiques ;
- de grandes aptitudes orales et de rédaction en français, bonne capacité de travail en équipe et bon sens relationnel ;
- une capacité d'animation et de facilitation des réunions et une expérience en techniques et outils favorisant la participation et la communication ;

L'Expert(e) sera chargé notamment des tâches spécifiques non exhaustives ci-après :

- contribuer à l'élaboration des différents rapports attendus de l'étude (démarrage, état des lieux , provisoire et final du PAGIRE);
- concevoir les éléments techniques d'élaboration du PAGIRE, dans son domaine de compétence.

3. Un(e) Expert(e) national(e) économiste/planificateur

- avoir un diplôme de niveau (Bac+5 au moins) en politique de développement, droit environnemental, économie de développement, planification, gestion des ressources en eau ou toute autre formation pertinente en regard de l'objet de la mission ;
- avoir au moins 5 ans d'expérience dans les domaines de compétences tels que : l'analyse/formulation de politiques/stratégies/plans et le développement de cadres juridico-institutionnels de préférence dans le secteur de l'eau et de l'environnement ;
- avoir une excellente connaissance des politiques, plans et stratégies nationaux de la Guinée et leur relation avec la gestion et la mobilisation des ressources en eau ;
- avoir une excellente connaissance des cadres institutionnel et réglementaire de la Guinée et leurs impacts sur la gestion et la mobilisation des ressources en eau ;
- avoir de grandes aptitudes orales et de rédaction en français, bonne capacité de travail en équipe et bon sens relationnel ;
- justifier d'une expérience de travail dans des équipes multidisciplinaires ;
- avoir une excellente capacité de communication, de consultation et de rédaction ;
- avoir une bonne maîtrise des questions de sécurité en eau et de résilience aux changements climatiques ;

- avoir la capacité de travailler sous pression avec la contrainte de produire des résultats de qualité ;
- avoir une bonne expérience de travail avec les services du gouvernement, les ONG et les communautés rurales ;
- avoir une expérience de travail et de production de documents en français ;

L'Expert(e) sera chargé notamment des tâches spécifiques non exhaustives ci-après :

- contribuer à l'élaboration des différents rapports attendus de l'étude (démarrage, état des lieux , provisoire et final du PAGIRE);
- concevoir les éléments techniques d'élaboration du PAGIRE, dans son domaine de compétence.

VII. Suivi-contrôle et validation des résultats de l'étude :

Les consultants proposés par le Bureau d'études retenu, travailleront en étroite collaboration avec le consultant régional, sous l'autorité d'un Comité Interministériel composé de différents départements sectoriels concernés par la gestion des ressources en eau et des personnes ressources y compris l'équipe du projet PREE. Ce Comité sera mis en place par arrêté du Ministre en charge des ressources en eau, après désignation des représentants des autres Ministères sectoriels et aura pour rôle l'orientation, la supervision et le contrôle du processus d'élaboration du plan d'action GIRE.

VIII. COMPOSITION DES OFFRES

Les offres doivent comprendre :

- une proposition technique décrivant l'approche/méthodologie, le format de présentation des livrables attendus, une présentation de l'équipe de réalisation avec description des qualifications et compétences de chaque membre ainsi que les CV de chaque membre, et le chronogramme d'exécution de la mission, y compris le résumé des expériences antérieures similaires ;
- une proposition financière détaillée comprenant un budget détaillé en lien avec la mission. L'offre financière comprendra tous les coûts liés à l'exécution de la prestation : honoraires, déplacement, fournitures et consommables de bureau. Excepté les honoraires, les autres frais liés à l'organisation des ateliers de validation ne sont pas à inclure dans l'offre financière du consultant.

IX. Durée de la mission

La mission aura une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires.

X. CONTENU DES PROPOSITIONS

Les cabinets qui souhaitent exprimer leur intérêt pour cette consultance sont priés de bien vouloir fournir :

- une lettre de présentation décrivant la compréhension générale de l'enjeu, les objectifs de la mission, les livrables attendus ;

- une offre technique décrivant les étapes, méthodes et outils proposées, une liste des livrables ainsi qu'un calendrier détaillé des activités à mener pour chaque livrable ;
- une offre financière comprenant un budget détaillé en lien avec chaque livrable, les honoraires et frais ventilés par homme/jour et par unité, le calendrier de versement.
- un dossier démontrant l'expertise des experts proposés, y-compris un CV détaillé, la liste des études pertinentes et si possible des copies des rapports les plus pertinents.

XI. REMISE DES PROPOSITIONS

Les dossiers de candidature devront parvenir au Bureau Régional l'UICN-PACO avant le 02 mars 2021 à 23 :59 heures (UTC-GMT), signées et adressées à Monsieur le Directeur Régional du Programme Afrique Centrale et Occidentale:

1. Soit par dépôt sous enveloppes séparées et cachetées avec la mention « Proposition – PREE : Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action national GIRE de la Guinée assorti d'un plan d'investissement (DR02714.27) » « A n'ouvrir qu'en séance d'évaluation » à la Direction Nationale de l'Hydraulique de Guinée sise à Kipé, Conakry, République de Guinée.
2. Soit par email en fichiers sous format PDF protégés par des mots de passe, à l'adresse paco@iucn.org avec le titre « Proposition – PREE : Appui à l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action national GIRE de la Guinée assorti d'un plan d'investissement (DR02714.27) ».

Le nom de la personne détenant les mots de passe, ses coordonnées téléphoniques, skype et adresse email doivent être mentionnés dans l'email d'envoi. Le Chef Projet PREE en Guinée, Richard Labilé SAGNO, contactera cette personne pour avoir les mots de passe lorsque la commission d'évaluation va ouvrir les dossiers. Les soumissionnaires ne doivent pas accepter des demandes de mots de passe provenant d'autres personnes.

Les mots de passe doivent être communiqués uniquement par email à l'adresse « richard.sagno@iucn.org ».

La date limite de dépôt physique des offres est fixée au 02 Mars 2021 à 16h 30.

La date d'ouverture des offres est fixée au 04 mars 2021 à 10h30 à la Direction Nationale de l'Hydraulique sise à Kipé, non loin du restaurant Seven Eleven, sur la T2, (Commune de Ratoma, Conakry).

XII. EVALUATION DES OFFRES

L'offre sélectionnée sera celle qui présentera l'offre technique la plus robuste, soutenue par l'analyse la plus avancée et l'offre financière présentant le meilleur rapport prix/qualité selon les critères ci-dessous :

- la qualification du bureau d'études (10%)
- la qualification du coordonnateur de l'équipe nationale (20%)
- la qualification de l'ensemble de l'équipe (20%)
- la qualité de l'offre technique (30%)
- le montant de l'offre financière (20%)

XIII. CONTACTS

Pour tout renseignement complémentaire, les consultants pourront s'adresser à :

- Monsieur Mandiou CONDE, Directeur National de l'Hydraulique de la République de Guinée, BP: 1217 Conakry : Guinée ou au Tél : Tél : (+224)628 88 52 97 /662 44 44 70 ;Email : mandioucde@yahoo.fr /
- Richard Labilé SAGNO, Chef de projet du PREE en Guinée, Programme Ressources en eau et zones humides. Bureau projet de Guinée, Tél. : +224 628 96 96 85. ; E-mail : richard.sagno@iucn.org .

NB : la phase II relative à la mise en œuvre du PAGIRE fera l'objet d'une autre sollicitation après mobilisation du financement complémentaire.